



CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
le : Mardi 31 décembre 2013  
La Secrétaire Générale Adjointe  
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

République française

Alexandra MEDARD

**Délibération n° 336 du 18 décembre 2013  
relative au budget primitif annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie  
- exercice 2014**

Le congrès de la Nouvelle-Calédonie,  
Délibérant conformément aux dispositions de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;  
Vu le code des impôts ;  
Vu le code des douanes de Nouvelle-Calédonie ;  
Vu le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie ;  
Vu la délibération n° 320 du 1<sup>er</sup> octobre 2013 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014 ;  
Vu l'arrêté n° 2013-3143 du 12 novembre 2013 portant projet de délibération ;  
Vu le rapport du gouvernement n° 80 du 12 novembre 2013,  
Entendu le rapport n° 182 du 6 décembre 2013 de la commission des finances et du budget,  
A adopté les dispositions dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'ordonnateur du budget de la Nouvelle-Calédonie est autorisé, pour l'exercice 2014, à percevoir les impôts, droits et taxes de toute nature tels que définis dans le code des impôts, dans les délibérations douanières et toute autre loi du pays ou délibération en vigueur au 31 décembre 2013 ou qui entreront en vigueur au cours de l'exercice 2014.

**Article 2** : Le budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2014 est arrêté par chapitre en recettes et dépenses à la somme de CINQUANTE MILLIARDS VINGT-TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CENT SOIXANTE FRANCS (50 023 992 160 F),

en mouvements budgétaires répartis en :

- ZERO FRANC (0 XPF) en section d'investissement,

et

- CINQUANTE MILLIARDS VINGT-TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE CENT SOIXANTE FRANCS (50 023 992 160 F) en section de fonctionnement,

conformément aux maquette budgétaires.

**Article 3** : Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder aux mandatements des subventions réparties par le congrès et le gouvernement.

**Article 4 :** Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie est habilité à répartir et attribuer les autres charges exceptionnelles ainsi que les participations et les subventions diverses non affectées (annexe ci-jointe) conformément aux critères et conditions d'octroi des aides financières définis par la délibération modifiée du congrès n° 112 du 16 décembre 2010, dans la limite des crédits votés par chapitre sur les subdivisions des comptes suivants :

- 204 – Subventions d'équipements versées
- 656 – Participations
- 657 – Subventions
- 674 – Subventions exceptionnelles (sauf 67481-Remises gracieuses sur dettes fiscales).

**Article 5 :** Les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements de crédits entre sous-chapitres ou articles ou programmes ou opérations à l'intérieur d'un même chapitre ou sous-chapitre du budget. Ces virements feront l'objet d'états récapitulatifs transmis pour information à la commission des finances et du budget.

**Article 6 :** Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel), les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section. Les ordonnateurs informent le congrès de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

**Article 7 :** La présente délibération sera transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance publique, le 18 décembre 2013.

Le Président  
du Congrès de la Nouvelle-Calédonie



Roch WAMYTAN

## BUDGET ANNEXE

### Mission M01

## Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics

**DEPENSES :** 50 023 992 160 F  
**RECETTES :** 50 023 992 160 F



### Financements réglementaires

Le budget annexe de la Nouvelle-Calédonie regroupe les taxes affectées, les centimes additionnels ainsi que les fonds de concours.

Il s'agit entièrement d'un budget de répartition. Outre les financements des collectivités locales (budget principal), la Nouvelle-Calédonie assure également le reversement des taxes affectées et centimes additionnels aux Etablissements publics, collectivités et organismes bénéficiaires. Pour la première fois en 2012, ces reversements ont fait l'objet d'un budget annexe. Le budget annexe est obligatoirement équilibré en dépenses et en recettes.

## Historique des moyens financiers

## Dépenses :

<b>M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics</b>				
<b>Programmes</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Evolution 2013/2014</b>
<b>P0101 - Financements réglementaires</b>	45 845 000 000	48 307 000 000	50 023 992 160	1 716 992 160
<b>Total Mission</b>	<b>45 845 000 000</b>	<b>48 307 000 000</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>1 716 992 160</b>

## Recettes :

<b>M01 - Relations financières avec les collectivités locales et établissements publics</b>				
<b>Programmes</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Evolution 2013/2014</b>
<b>P0101 - Financements réglementaires</b>	45 845 000 000	48 307 000 000	50 023 992 160	1 716 992 160
<b>Total Mission</b>	<b>45 845 000 000</b>	<b>48 307 000 000</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>1 716 992 160</b>

## Les moyens

La répartition par actions des crédits proposés au budget primitif 2014 pour le programme financements réglementaires est la suivante :

### En dépenses

En XPF	BP 2012	BP 2013	BP 2014	Evolution 2013/2014
<b>Action</b> A0101-03 - Centimes additionnels	11 164 000 000	11 458 000 000	11 085 000 000	-373 000 000
<b>Action</b> A0101-04 - Taxes affectées	32 991 500 000	34 911 500 000	36 990 492 160	2 078 992 160
<b>Action</b> A0101-05 - Fonds de concours	1 689 500 000	1 937 500 000	1 948 500 000	11 000 000
<b>Total</b>	<b>45 845 000 000</b>	<b>48 307 000 000</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>1 716 992 160</b>

### En recettes

En XPF	BP 2012	BP 2013	BP 2014	Evolution 2013/2014
<b>Action</b> A0101-03 - Centimes additionnels	11 164 000 000	11 458 000 000	11 085 000 000	-373 000 000
<b>Action</b> A0101-04 - Taxes affectées	32 991 500 000	34 911 500 000	36 990 492 160	2 078 992 160
<b>Action</b> A0101-05 - Fonds de concours	1 689 500 000	1 937 500 000	1 948 500 000	11 000 000
<b>Total</b>	<b>45 845 000 000</b>	<b>48 307 000 000</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>1 716 992 160</b>

## Action A0101-03 – Centimes additionnels

Dépenses : 11 085,0 MF  
 Recettes : 11 085,0 MF

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	Evolution en montant	Variation en %
Contribution des patentes	1 500 000 000	1 550 000 000	1 400 000 000	-150 000 000	-9,68%
Contribution foncières	300 000 000	312 000 000	320 000 000	8 000 000	2,56%
Droits d'enregistrement	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	0	0,00%
Droits de licence	65 000 000	56 000 000	70 000 000	14 000 000	25,00%
Contribution téléphonique	23 000 000	23 000 000	20 000 000	-3 000 000	-13,04%
<b>Centimes provinciaux</b>	<b>3 188 000 000</b>	<b>3 241 000 000</b>	<b>3 110 000 000</b>	<b>-131 000 000</b>	<b>-4,04%</b>
Contribution des patentes	3 100 000 000	3 200 000 000	3 000 000 000	-200 000 000	-6,25%
Contribution foncières	618 000 000	640 000 000	660 000 000	20 000 000	3,13%
Droits d'enregistrement	1 800 000 000	1 800 000 000	1 800 000 000	0	0,00%
Droits de licence	78 000 000	67 000 000	85 000 000	18 000 000	26,87%
IRVM	1 300 000 000	1 400 000 000	1 400 000 000	0	0,00%
<b>Centimes communaux</b>	<b>6 896 000 000</b>	<b>7 107 000 000</b>	<b>6 945 000 000</b>	<b>-162 000 000</b>	<b>-2,28%</b>
Contribution des patentes CCI	565 000 000	580 000 000	540 000 000	-40 000 000	-6,90%
Contribution des patentes CMA-NC	515 000 000	530 000 000	490 000 000	-40 000 000	-7,55%
<b>Centimes chambres consulaires</b>	<b>1 080 000 000</b>	<b>1 110 000 000</b>	<b>1 030 000 000</b>	<b>-80 000 000</b>	<b>-7,21%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 164 000 000</b>	<b>11 458 000 000</b>	<b>11 085 000 000</b>	<b>-373 000 000</b>	<b>-3,26%</b>

**Les centimes au profit des provinces : 3 110 MF**

**Contribution des patentes (centimes additionnels provinciaux) : 1 400 MF**

La diminution des montants importés et exportés conduit à minorer les recettes de la patente au budget primitif.

**Contribution foncière (centimes additionnels provinciaux) : 320 MF**

Le rôle 2013 s'élève à 313 MF. La prévision 2014 a été calculée en appliquant un taux de progression de 3%.

**Droits d'enregistrement (centimes additionnels provinciaux) : 1 300 MF**

Le climat d'attentisme actuel impose une prévision prudente de ralentissement du rendement pour l'année 2013.

**Droits de licence (centimes additionnels provinciaux) : 70 MF**

Le rôle général 2013 s'élève à 70 MF. Ce montant est reconduit pour 2014.

**Contributions téléphoniques (centimes additionnels provinciaux) : 20 MF**

**Les centimes au profit des communes : 6 945 MF**

**Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (centimes additionnels communaux) : 1 400 MF**

Comme pour le principal, les prévisions du BP 2014 correspondent au rendement de 2011.

**Contribution des patentes (centimes additionnels communaux) : 3 000 MF**

Comme pour les centimes additionnels provinciaux, l'inscription budgétaire prévoit une diminution du rendement des patentes.

**Contribution foncière (centimes additionnels communaux) : 660 MF**

Le rôle 2013 s'élève à 644 MF. La prévision 2014 a été calculée en appliquant un taux de progression de 3%.

**Droits d'enregistrement (centimes additionnels communaux) : 1 800 MF**

De même que pour les centimes additionnels provinciaux, le rendement de cette taxe fait l'objet d'une prévision prudente pour l'année 2013.

**Droits de licence (centimes additionnels communaux) : 85 MF**

La prévision de rendement est proche du rôle général constaté pour 2013.

**Les centimes au profit des chambres consulaires : 1 030 MF****Contribution des patentes (chambre de commerce et d'industrie) : 540 MF**

Compte tenu de l'évolution des échanges commerciaux sur l'année 2013, il est prévu une diminution des centimes prélevés sur les patentes à destination des chambres consulaires.

**Contribution des patentes (chambre des métiers) : 490 MF**

Même commentaire que pour les centimes de la CCI.

<b>Action A0101-04 – Taxes affectées</b>	<b>Dépenses :</b>	<b>36 990,5 MF</b>
	<b>Recettes :</b>	<b>36 990,5 MF</b>

**Les reversements aux organismes publics et parapublics 34 710 MF****« Taxe de solidarité sur les services (TSS) » : 19 300 MF**

Le produit de cette taxe est affecté à l'agence sanitaire et sociale. Depuis 2006, son taux est de 5 %. La progression de cette taxe est soutenue, par conséquent l'estimation pour 2014 repose sur une augmentation de 3%.

**« Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S) – DSF » : 3 255 MF**

Le produit de cette taxe est affecté à l'agence sanitaire et sociale. Il se décompose en deux parties :

- La TAT3S sur le tabac : son taux est passé de 42 % à 37% du prix de vente régie depuis le début de l'année 2011. Le tabac représente plus de 90 % du rendement de cette taxe.
- La TAT3S sur les alcools : elle est applicable aux boissons alcooliques issues de la fabrication locale, sur la base des unités complémentaires prévues par le tarif des douanes de Nouvelle-Calédonie pour les produits similaires importés. Le tarif de la taxe est fixé dans le tableau figurant à l'annexe V du code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

La prévision 2014 prend pour hypothèse une augmentation (+3%) du niveau de consommation par rapport à 2013.

TAT3S	2012	2013	2014
Alcools	155	155	155
Tabacs	2 800	2 970	3 100
<b>TOTAL</b>	<b>2 955</b>	<b>3 125</b>	<b>3 255</b>

millions de F.CFP

**« Taxe sur les alcools et le tabac (TAT3S) – Douanes » 220 MF**

La taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social est perçue par la Nouvelle-Calédonie, et depuis le 1er janvier 2010, elle est affectée à l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie. Avec une recette de 276 MF, le rendement de la taxe portant sur les produits alcooliques et les tabacs à l'importation a connu en 2012 une progression de 4,43 %. La tendance s'est inversée en 2013, puisque sur les huit premiers mois de l'année, les recettes sont en baisse de 6,96 % par rapport à l'année précédente. Elles sont inférieures de 18% par rapport aux prévisions du BP. S'appuyant sur cette tendance, les estimations 2014 sont de 220 MF.

**« Contribution sociale additionnelle à l'IS » : 4 500 MF**

Instauré en 2005 au profit de la CAFAT pour le financement du régime de solidarité des allocations familiales, cet impôt concerne les personnes morales dont le bénéfice fiscal atteint ou dépasse 200 MF. Il est tenu compte du ralentissement potentiel de l'activité économique en 2013 et donc d'une possible diminution du rendement de cette contribution.

**« Taxe sur les conventions d'assurance » : 1 000 MF**

Elle est affectée à l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles (APICAN). La recette attendue pour 2013 est reportée au BP 2014.

**Cotisation de 0,25 % 500 MF**

Les employeurs sont assujettis à une cotisation sur le montant des salaires plafonnés. Cette cotisation est recouvrée par la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs (CAFAT). Les sommes ainsi collectées sont versées au budget de la Nouvelle-Calédonie dans les deux mois suivant l'échéance de chaque trimestre civil.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001, le produit de cette cotisation est affecté de la façon suivante :

- 40 % au profit de l'établissement de formation professionnelle des adultes,
- 30 % au profit de la chambre de commerce et d'industrie,
- 30 % au profit de la chambre de métiers et de l'artisanat.

Les organismes consulaires doivent affecter exclusivement le produit de la cotisation au fonctionnement de leur centre d'apprentis.

- |  |        |
|--|--------|
| - Etablissement de formation professionnelle des adultes | 200 MF |
| - Chambre de métiers et de l'artisanat                   | 150 MF |
| - Chambre de commerce et d'industrie                     | 150 MF |

**Taxe de soutien aux activités du secteur de l'agriculture (TSPA) 850 MF**

Fin 2012, le rendement de la taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires (TSPA) était stable par rapport à décembre 2011. Sur les huit premiers mois de l'année 2013, le volume des importations de fruits et légumes a baissé (- 1,5 % pour les fruits et - 15% pour les légumes). Le niveau des recettes a suivi cette tendance, et accuse un retard de 4% par rapport à 2012.

La prévision pour l'année 2014 s'établit à 850 MF. La TSPA est reversée à l'ERPA (établissement de régularisation des prix agricoles) pour 70 % (595 MF) et la chambre d'agriculture pour 30 % (255 MF).

**Taxe sur le fret aérien (TFA) 2 000 MF**

Le produit de cette taxe est affecté au budget de l'agence pour le développement aérien de la Nouvelle-Calédonie. En 2012, le produit de la TFA a dépassé de 3,61 % les recettes de 2011. En 2013, la tendance s'est inversée, la valeur des marchandises importées par avion a baissé de 3,75% sur les huit premiers mois de l'année, et le volume de 6%. Sur la même période, son rendement est également à la baisse, avec une recette de 1 325 MF, inférieure de 3,15 % par rapport à l'année précédente. La prévision pour 2014 s'établit à 2 000 MF.

**Taxe de magasinage 96 MF**

Cette taxe est perçue par la Nouvelle-Calédonie sur les marchandises en dépôt sur la zone portuaire de Nouméa. Elle est affectée au port autonome de la Nouvelle-Calédonie. En 2012, son rendement était en hausse de 1,4 % ; alors que sur les huit premiers mois de 2013 on observe une baisse de 23 %. Les prévisions de recettes pour 2014 s'établissent à 96 MF.

**Droit de port 84 MF**

Le droit de port est perçu sur les navires utilisant les installations du port autonome de Nouméa, et les recettes correspondantes lui sont affectées. En 2013, son rendement est en recul de 11% par rapport à la même période de 2012. Les prévisions de recettes 2014 sont estimées à 84 MF.

**Droit de quai 81 MF**

Les droits de quai sont perçus sur les marchandises embarquées ou débarquées en Nouvelle-Calédonie, et affectées au port autonome lorsque les navires utilisent ses installations. Les recettes enregistrées en 2012 avaient progressé de 3,3 % par rapport à 2011, cependant la tendance 2013 est à la baisse (- 1,8 %). Le montant des droits de quai affectés au port autonome pour les marchandises embarquées ou débarquées à Nouméa est évalué à 81 MF pour 2014.

**Taxe de péage 1 300 MF**

La taxe de péage (TP) entre pour 20% dans le budget de la Nouvelle-Calédonie, 80 % de son montant étant affecté au Port Autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC). En 2012, le rendement de la taxe de péage a connu une progression de 4,11 % (1 432 MF pour le PANC), liée à la hausse des importations de marchandises taxées et fortement taxées. Cette tendance s'est inversée entre les mois de janvier et d'août 2013 pendant laquelle le rendement de la taxe s'établit à 874 MF, en baisse de 8% par rapport à la même période 2012. Son montant est évalué à 1 300 MF pour 2014.

**Taxe sur les produits pétroliers 1010 MF**

Depuis le 1er février 2013, une part de la taxe sur les produits pétroliers perçue sur l'essence automobile est affectée au budget du syndicat mixte des transports urbains et au syndicat mixte des transports interurbains. Le rendement de la taxe en 2012 a été supérieur de 2,3% par rapport à celui de 2011. Depuis le début de l'année 2013, on observe une stabilité des recettes par rapport à l'exercice précédent. Les prévisions de recettes pour 2014 sont estimées à 1010 MF (675 MF pour le SMTU et 335 MF pour le SMTI).

**Redevance superficielle Recettes 245 MF**

La redevance superficielle due par le titulaire d'une concession minière est égale au produit de la surface réelle de la concession minière, arrondie à l'hectare supérieur, par un tarif à l'hectare (article R.131-3 du code minier). Le tarif est de 800 FCFP par hectare lorsque la superficie totale des concessions détenues est inférieure à 15.000 hectares et 1.000 FCFP par hectare lorsqu'elle est supérieure à 15.000 hectares (article R.131-3-1). Le produit de cette redevance est entièrement affecté à l'établissement public administratif le Fonds Nickel.

**Contributions pour déprédations des voies et chemins Recettes 39,5 MF**

Contributions pour déprédations des voies et chemins perçus au profit du territoire auprès des exploitants de mines, de carrières, de forêts ou par toute autre entreprise industrielle utilisant habituellement ou temporairement une voie publique classée (délibération modifiée n° 31 du 19/01/1968). Pour l'année 2014, le produit de cette contribution est en légère augmentation et est estimée à 39,5 MF qui seront reversés aux provinces (21,9 MF) et aux communes (17,5 MF).

**Redevance d'immatriculation** **230 MF**

La redevance communale d'immatriculation est basée des certificats d'immatriculation (cartes grises) établis au titre de chaque commune (loi du pays n° 2008-3 du 10/06/2008).

**Les reversements aux collectivités locales** **2 280 MF**

---

**Taxe provinciale sur les contributions téléphoniques :** **1 850 MF**

Cette taxe instituée au 1<sup>er</sup> janvier 2003 est due par l'opérateur téléphonique. Elle est assise sur la durée en minutes des communications téléphoniques. Il est prévu une légère progression du rendement de cette taxe pour le BP 2014.

**Amendes forfaitaires :** **270 MF**

Les amendes forfaitaires pesant sur les infractions à la réglementation routière sont réservées pour 60 % aux communes. Ces amendes sont en hausse notable depuis le début de l'année 2013. Un rendement total de 450 MF est attendu en 2014, soit une part communale de 270 MF.

**Taxes sur les nuitées :** **160 MF**

Cette taxe est due par les établissements hôteliers de la province Sud. Elle est calculée par nuitée d'hébergement vendue selon des tarifs dépendant de la catégorie des établissements. Au regard des recettes constatées fin août, l'objectif fixé au BP 2013 (180 MF) risque de ne pas être atteint. Par conséquent, il est proposé d'inscrire au BP 2014 une prévision prudente de 160 MF.

**Action A0101-05 – Fonds de concours**

**Dépenses :** **1 948,5 MF**  
**Recettes :** **1 948,5 MF**

---

**Fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB)** **98 MF**

Ce fonds de concours est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 6 FCFP par kilogramme de carcasse de viande ressuée destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viande d'origine locale (bœuf, jeune bovin et veau) et retenu par les abatteurs de bétail ;
- un prélèvement de 40 FCFP par kilogramme de viande bovine importée, retenu par l'importateur.

Sur les 98 MF, 80 MF proviennent de l'importation de viandes et 18 MF de la filière bovine locale. L'augmentation résulte d'un réajustement sur les importations réalisées au cours des deux dernières années.

**Fonds de développement de l'élevage ovin caprin et de cervidés (FDEOCC) :** **14 MF**

Le fonds est alimenté notamment par :

- un prélèvement de 25 F/kg de viande ovine ou caprine importée, retenu par l'importateur ;
- un prélèvement de 10 F/kg de carcasse de viande ovine ou caprine ressuée, destinée à la commercialisation, effectué sur le prix d'achat de viandes d'origine locale (ovines et caprines toutes classes), retenu par les abatteurs sur le prix d'achat

de la viande à l'éleveur et venant en déduction du montant des abattages de ce dernier ; ou par l'éleveur-abatteur sur son prix de vente.

### Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME)

**370 MF**

Le FCME est abondé par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la taxe parafiscale sur les énergies renouvelables gérée par le service des douanes (délibération n° 392 du 13/01/1982 portant création d'une taxe parafiscale destinée à financer le programme énergies renouvelables) et par la Nouvelle-Calédonie sur son budget propre.

Nature	Origine des fonds	Montants
Contrat de développement inter-collectivité 2011-2015 (Cofinancement à part égale)	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	100 000 000 F
	Nouvelle-Calédonie (taxe parafiscale sur les énergies renouvelables)	52 000 000 F
	Nouvelle-Calédonie (part complémentaire issue du budget propre et variable suivant l'encaissement réel de la taxe parafiscale sur les énergies renouvelables)	48 000 000 F
Subventions sur fonds propres	Nouvelle-Calédonie (budget propre)	170 000 000 F
Total		370 000 000 F

### Contrat de développement inter collectivités 2011-2015 :

**200 MF**

Dans le cadre du contrat de développement inter-collectivités 2011-2015, la Nouvelle-Calédonie et l'ADEME réalisent des programmes annuels de maîtrise de l'énergie par le biais du FCME. Ces programmes sont cofinancés à 50% par chacune des 2 parties. Pour 2014, ce programme estimé à 200 000 000 F sera élaboré et finalisé en fin d'année 2013.

Il est ainsi estimé comme suit:

- Études et recherches pour la promotion de la maîtrise de l'énergie :	14 MF
- Subvention de projets maîtrise de l'énergie :	119 MF
- Prestations diverses :	65,7 MF
- Formation, sensibilisation et communication sur la maîtrise de l'énergie :	1,3 MF

### Subventions sur fonds propres

**170 MF**

La Nouvelle-Calédonie a décidé de réserver, sur fonds propres, une enveloppe de 170 MF, pour accentuer ses efforts pour des aides destinées aux particuliers et aux écoles. Les subventions sont ainsi prévues :

Montants	Objectifs	Moyens utilisés
80 000 000 F	Réduire le prix d'achat des chauffe-eau solaire.	Conventions entre la N-C et les vendeurs de chauffe-eau solaire pour que ces derniers pratiquent un rabais sur le prix de vente.
80 000 000 F	Réduire le prix d'achat des équipements électroménagers performants.	Conventions entre la N-C et les enseignes de distribution pour que ces dernières pratiquent un rabais sur le prix de vente.
10 000 000 F	Financement des installations intérieures des habitats isolés qui sont dotés d'installation photovoltaïque financée par le fonds d'électrification rurale (FER). Diverses opérations de maîtrise de l'énergie votées par le CTME.	Convention d'octroi d'aides financières.

### Fonds d'électrification rurale (FER)

**1 123,5 MF**

La Nouvelle-Calédonie intervient depuis 1983 dans le cadre de plans pluriannuels.

La réflexion est engagée quant au devenir du F.E.R pour les années à venir sur la base notamment de l'absence d'intervention de l'Etat dans le cadre de son nouveau contrat de développement Etat / Nouvelle-Calédonie.

Sur le prochain exercice budgétaire, l'exécution du budget du fonds avoisinera le milliard de francs CFP, du fait des remboursements des annuités d'emprunts et de l'engagement du programme F.E.R 2012, en cours de validation.

Par ailleurs, par délibération n° 33/CP du congrès de Nouvelle-Calédonie modifiant la délibération n°321 du 12 décembre 2002 portant création d'un fonds destinée à l'électrification rurale, une enveloppe supplémentaire annuelle de 187,5 MF, provenant du contrat inter-collectivités abonde le FER pour les projets d'électrification spécifiques aux communes du nord permettant le raccordement de foyers au réseau de transport en cours de construction sur ces communes.

S'agissant des recettes, les distributeurs d'énergie sont redevables de la taxe sur l'électricité au profit du fonds d'électrification rurale comme suit :

- 5 % sur les recettes provenant de l'énergie BT (hors éclairage public) distribuée sur le territoire d'une commune comportant une population, sans double compte, de plus de 13 000 habitants.
- 1 % sur les recettes provenant de l'énergie BT (hors éclairage public) distribuée sur le territoire d'une commune comportant une population, sans double compte, de moins de 13 000 habitants.

Pour 2014, l'estimation est de **659 MF**.

Par ailleurs, une participation des communes intéressées à participer au fonds d'électrification rurale est également prévue et correspond à un pourcentage du montant des ventes d'énergie électrique tel que défini pour l'application de la taxe communale sur l'électricité. Ce pourcentage est fixé à 4 % de l'assiette de la taxe communale sur l'électricité pour les communes et 3 % pour les groupements de communes. Pour 2014, l'estimation est

de **277 MF**. A noter que les communes de Nouméa, Dumbéa et Mont-Dore ne versent par le produit de leur taxe au fonds.

Enfin, une enveloppe supplémentaire est allouée au fonds au travers du contrat inter-collectivités 2011-2015. Cette enveloppe globale s'élève à hauteur de **187,5 MF** par an et est destinée à l'électrification rurale des communes de Hienghène, Pouébo, Poum, Ouegoa et Koumac. Elle est abondée conjointement par l'Etat, la province Nord et la Nouvelle-Calédonie à part égale, soit 62,5 MF par collectivité.

### **Fonds de péréquation du gazole**

**151 MF**

Conformément à la délibération n° 173 du 29 mars 2006 et à son arrêté d'application n° 2006-1339/GNC du 10 avril 2006, les pouvoirs publics ont décidé que le prix de l'essence et du gazole serait dorénavant identique partout en Nouvelle-Calédonie. Cette décision a rendu nécessaire d'étendre l'utilisation du fonds de péréquation du gazole à l'essence et de la grande terre à l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

La structure du prix de vente de l'essence et du gazole à la pompe intègre une composante nommée variable de péréquation. Cette variable de péréquation exprimée en FCFP/litre représente le coût moyen estimé de distribution des produits de Nouméa vers l'ensemble des stations-service du territoire. Elle rémunère les sociétés pétrolières pour leurs activités de distribution. Tous les trimestres, le service énergie de la DIMENC compare la rémunération perçue à travers cette variable par chaque société pétrolière, aux coûts réels de distribution supportés par ces mêmes sociétés. Une société sur-rémunérée par cette variable devra verser le trop plein perçue au fonds de péréquation. A l'inverse, une société sous rémunérée percevra la différence du fonds de péréquation.

### **Fonds de soutien des actions de lutte contre la pollution**

**192 MF**

C'est la loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003 qui a institué une taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions. Cette taxe est exigible par les Douanes sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique : les huiles, les piles et batteries, les pneus, les boîtes en aluminium pour le conditionnement de produits alimentaires et de boissons.

Par délibération n° 365 du 3 avril 2003, un fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé pour recevoir le produit de ces taxes. Ce fonds est géré par un comité qui rend un avis sur les demandes de soutien formulées par les provinces.

Il s'agit d'un programme d'actions préparé par les trois provinces concernant la mise en place de filières d'élimination de ces produits après usage, dans le cadre des demandes formulées auprès du comité de gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, en application de la délibération n° 365 du 3 avril 2003.

La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été activée sur les huiles lubrifiantes par la délibération n°367 du 3 avril 2003 et a été activée sur les pneumatiques neufs et rechapés, les piles et batteries, et les accumulateurs par la délibération n°253 du 28 décembre 2006.

Il est également apparu un besoin accru de financement de projets qui, de par leur ampleur et leur coût, devaient être envisagées plus à l'échelle territoriale qu'à l'échelle provinciale. Le comité TAP regroupant un grand nombre d'acteurs en charge de la problématique déchets en Nouvelle-Calédonie (provinces, gouvernement, congrès, ADEME...), il a semblé opportun à ses membres de travailler sur un projet de modification de l'objet et de l'organisation du fonds TAP.

## *Budget annexe*

Cette modification permettrait, en plus de l'objet historique du fonds, la réalisation de projets de plus grande ampleur avec la mutualisation des compétences et des moyens ainsi que l'apport de ressources financières complémentaires. Est visée plus particulièrement la création d'équipements de tri des emballages et journaux magazines optimisés sur le plan technique, économique et environnemental et s'inscrivant dans une cohérence à l'échelle du territoire et une démarche partenariale et consensuelle avec les 3 provinces. C'est dans ce cadre qu'un abondement du fonds TAP par des financements de l'ADEME est apparu opportun. La modification de la délibération n° 365 du 3 avril 2003 qui permettra l'élargissement des missions du fonds TAP sera présentée prochainement au Congrès.

Les recettes sont constituées d'une taxe anti-pollution perçue par les douanes.

**Synthèse des crédits par programme et par chapitre**

<i>En XPF</i>	<b>Programmes dépenses</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>P0101 Financements réglementaires</b>	<b>Total</b>
<b>937</b>	1 685 500 000	1 685 500 000
<b>938</b>	39 492 160	39 492 160
<b>939</b>	508 000 000	508 000 000
<b>940</b>	10 180 000 000	10 180 000 000
<b>941</b>	37 611 000 000	37 611 000 000
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>50 023 992 160</b>
<b>TOTAL BP 2014</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>50 023 992 160</b>

<i>En XPF</i>	<b>Programmes recettes</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>P0101 Financements réglementaires</b>	<b>Total</b>
<b>937</b>	502 000 000	502 000 000
<b>938</b>	39 492 160	39 492 160
<b>939</b>	508 000 000	508 000 000
<b>940</b>	10 180 000 000	10 180 000 000
<b>941</b>	38 514 000 000	38 514 000 000
<b>943</b>	280 500 000	280 500 000
<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>50 023 992 160</b>
<b>Total BP 2014</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>50 023 992 160</b>

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COLLECTIVITE : NOUVELLE CALEDONIE**

**POSTE COMPTABLE DE LA PAIRIE DE NOUVELLE CALEDONIE**

**BUDGET : 02 Budget reverse Exercice 2014**

**M 52 adaptée à la NOUVELLE-CALEDONIE**

**BUDGET PRIMITIF**

**Voté par fonction**

**ANNEE 2014**

**SOMMAIRE**

Page	Page		
<p><b><u>I - Informations générales</u></b> Informations statistiques et fiscales</p> <p><b><u>I bis - Présentation consolidée par programme des AP et des AE votées</u></b></p> <p><b><u>II - Présentation générale du budget</u></b> Vue d'ensemble du budget 1 - Budget -Récapitulation par groupes fonctionnels 2 - Equilibre financier du budget 3 - Balance générale du budget</p> <p><b><u>III - Vote du budget</u></b> <b>A - Section d'investissement</b> Vue d'ensemble 90 - Opérations ventilées 92 - Opérations non ventilées 95 - Opérations sans réalisation <b>B - Section de fonctionnement</b> Vue d'ensemble 93 - Opérations ventilées 94 - Opérations non ventilées 95 - Dépenses sans réalisation</p>		<p><b><u>IV - ANNEXES</u></b></p> <p>Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes</p> <p>Eléments de bilan - Etat de la dette Eléments de bilan - Etat des immobilisations Eléments de bilan - Prêts - Etat des provisions - Etat de répartition des charges Etat des engagements donnés - Engagements reçus Opérations d'ordre de section à section - Etat des méthodes utilisées Détail des opérations pour compte des tiers Etat de recettes grevées d'une affectation speciale Etat du personnel Liste des syndicats mixtes et ententes - Etat des concours aux associations Décisions en matière de taux de contributions directes - Signatures</p>	<p><b><u>joint</u></b></p> <p><b><u>sans objet</u></b></p>

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET</b>	

**TOTAL DU BUDGET**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	50 023 992 160	50 023 992 160
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	50 023 992 160	50 023 992 160

**VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	
	<b>REELLES (1)</b>	<b>ORDRE</b>	<b>REELLES (1)</b>	<b>ORDRE</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	50 023 992 160		50 023 992 160	
<b>BUDGET</b>	50 023 992 160		50 023 992 160	

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
1 - BUDGET - RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS							1
SECTION	POUR INFORMATION		VOTE DE L'ASSEMBLEE OU DU CONGRES	DONT NON VENTILE	DONT DEPENSES IMPREVUES	DONT 0 ADMINISTRATION GENERALE	1 SECURITE ET ORDRE PUBLIC
	BUDGET PRECEDENT (1)	PROPOSITIONS DU GOUVERNEMENT OU DU PRESIDENT (2)					
AP VOTEES							
AE VOTEES							
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>							
90 OPERATIONS VENTILEES - En AP/CP - Hors AP/CP							
92 OPERATIONS NON VENTILEES 924 Opération pour le compte de tiers							
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>							
90 OPERATIONS VENTILEES - Recettes affectées							
92 OPERATIONS NON VENTILEES: - Autres opérations non ventilées 924 Opération pour le compte de tiers							
954 Produits de cession d'immobilisation							
951 Virement de la section de fonctionnement							
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 307 000 000</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>47 791 000 000</b>			
93 OPERATIONS VENTILEES - en AE/CP - hors AE/CP	2 231 000 000 2 231 000 000	2 232 992 160 2 232 992 160	2 232 992 160 2 232 992 160				
94 OPERATIONS NON VENTILEES 953 Virement à la section d'investissement	46 076 000 000	47 791 000 000	47 791 000 000	47 791 000 000			
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 307 000 000</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>48 974 500 000</b>			
93 OPERATIONS VENTILEES 94 OPERATIONS NON VENTILEES	1 014 500 000 47 292 500 000	1 049 492 160 48 974 500 000	1 049 492 160 48 974 500 000				

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (A - INVESTISSEMENT)</b>	<b>2 - A</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
OPERATIONS REELLES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>90 Opérations ventilées</b>		
900 Administration générale		
901 Sécurité et ordre public		
902 Enseignement		
903 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
904 Santé		
905 Protection et action sociale		
906 Travail, emploi et formation professionnelle		
907 Aménagement, environnement		
908 Transports et communication		
909 Economie		
<b>92 Opérations non ventilées</b>		
921 Taxes non affectées		
922 Dotations et participations		
923 Dettes et autres opérations financières		
924 Opération pour le comptes des tiers		
<b>95 Opérations sans réalisations</b>		
954 Produit des cessions d'immobilisations		
<b>TOTAL</b>		

**OPERATIONS D'ORDRE**

<i>925 Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)</i>		
<i>926 Transfert entre sections</i>		
<i>951 Virement de la section de fonctionnement</i>		
<b>TOTAL</b>		

<b>AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926+951) - D926</b>	
--	--

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	
----------------------------	--

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>2 - EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET (B - FONCTIONNEMENT)</b>	<b>2 - B</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
OPERATIONS REELLES ET MIXTES**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>93 Opérations ventilées</b>	<b>2 232 992 160</b>	<b>1 049 492 160</b>
930 Administration générale		
931 Sécurité et ordre public		
932 Enseignement		
933 Culture, jeunesse et sports, loisirs		
934 Santé		
935 Protection et action sociale		
936 Travail, emploi et formation professionnelle		
937 Aménagement, environnement	1 685 500 000	502 000 000
938 Transports et communication	39 492 160	39 492 160
939 Economie	508 000 000	508 000 000
<b>94 Opérations non ventilées</b>	<b>47 791 000 000</b>	<b>48 974 500 000</b>
940 Impositions directes	10 180 000 000	10 180 000 000
941 Autres impôts et taxes	37 611 000 000	38 514 000 000
942 Dotations et participations non affectées		
943 Opérations financières		280 500 000
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus		
945 Provisions et autres opérations mixtes		
<b>TOTAL HORS CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>50 023 992 160</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

946 Transfert entre sections		
953 Virement à la section d'investissement		
<b>TOTAL</b>		

<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946+953) - R946</b>	
---	--

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>50 023 992 160</b>
----------------------------	-----------------------	-----------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>3 - BALANCE GENERALE (DEPENSES)</b>	<b>3</b>

**DEPENSES**

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Budget précédent (1)</b>	<b>Propositions du président (2)</b>	<b>Crédits votés pour l'exercice</b>
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>				
<i>Sous total des opérations réelles</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATION			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Budget précédent (1)</b>	<b>Propositions du président (2)</b>	<b>Crédits votés pour l'exercice</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>48 307 000 000</b>	<b>50 023 992 160</b>	<b>50 023 992 160</b>
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>		48 307 000 000	50 023 992 160	50 023 992 160
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 040 000	87 004 000	87 004 000
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATION DE PRODUITS	46 121 000 000	47 760 492 160	47 760 492 160
65	AUTRES CHARGES D ACTIVITE	2 108 960 000	2 106 496 000	2 106 496 000
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		70 000 000	70 000 000
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

(1) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(2) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>3 - BALANCE GENERALE (RECETTES)</b>	<b>3</b>

**RECETTES**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Budget précédent (1)</b>	<b>Propositions du président (2)</b>	<b>Crédits votés pour l'exercice</b>
<b>Recettes d'investissement - Total</b>				
<i>Sous total des opérations réelles</i>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)			
204	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (1)			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS			
954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES			
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			
951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Budget précédent (1)</b>	<b>Propositions du président (2)</b>	<b>Crédits votés pour l'exercice</b>
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>				
<i>Sous total des opérations réelles et mixtes</i>				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	293 500 000	284 492 160	284 492 160
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	14 835 000 000	14 180 000 000	14 180 000 000
73	IMPOTS, DROITS ET TAXES (hors c/731)	32 154 000 000	34 514 000 000	34 514 000 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	721 000 000	765 000 000	765 000 000
75	AUTRES PRODUITS D ACTIVITE	303 500 000	280 500 000	280 500 000
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
013	ATTENUATION DE CHARGES			
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES			
<i>Sous total des opérations d'ordre</i>				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS			

(1) Exceptionnellement, les comptes 20,21,23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir page 12 pour la comparaison par rapport au budget précédent

(3) Propositions formulées par le gouvernement ou le Président de l'Assemblée de province pour l'exercice n

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget (crédits de paiement afférents à une AP/AE ou crédits de paiement hors AP/AE) :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement
- avec (~~sans~~) vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

- 204 - Subventions d'équipement versées
- 656 - Participations
- 657 - Subventions
- 674 - Subventions exceptionnelles (sauf 67481 - Remises gracieuses sur dettes discales)

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

III - L'assemblée délibérante autorise le(s) président(s) à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) :

Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites à la section (hors frais de personnel, les ordonnateurs du budget de la Nouvelle-Calédonie sont habilités, chacun en ce qui le concerne, à procéder à des virements entre chapitres d'une même section.

IV - En l'absence de mention au paragraphe III - ci dessus, le(s) président(s) est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de

V - La comparaison s'effectue par rapport au budget :        primitif de l'exercice précédent

(1) A compléter par «du chapitre» ou «de l'article».

(2) Rayer la mention inutile

(3) Dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section .

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AP lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Groupe 90</b>	<b>Opérations ventilées</b>				
900	ADMINISTRATION GENERALE				
901	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
902	ENSEIGNEMENT				
903	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
904	SANTE				
905	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
906	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
907	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT				
908	TRANSPORTS ET COMMUNICATION				
909	ECONOMIE				
<b>Groupe 92</b>	<b>Opération non ventilées</b>				
921	TAXES NON AFFECTEES				
922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES				
924	OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS				
925	OPERATIONS PATRIMONIALES				
926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
<b>Groupe 95</b>	<b>Opérations sans réalisation</b>				
<b>950</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>				
<b>951</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>954</b>	<b>PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>				
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>					

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations de programmes votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AP

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 900</b>

CHAPITRE 900 - ADMINISTRATION GENERALE							AP(2) =	
Article compte par nature (1)	Libellé	1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 901</b>

**CHAPITRE 901 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC**

Article compte par nature (1)	Libellé							AP(2) =	TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES		

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>								
-----------------	--	--	--	--	--	--	--	--

**RECETTES**

--	--	--	--	--	--	--	--	--

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 902</b>

**CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT**

**AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
--	---------	-----------------------	-------------------------------	---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 902</b>

**CHAPITRE 902 - ENSEIGNEMENT**

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			
Recettes affectées			

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>			
<b>RECETTES</b>			

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 903</b>

**CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS**

**AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
--	---------	-----------------------	--------------	-------------	---	------------------------------	-----------------------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 903</b>

**CHAPITRE 903 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS**

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			
Dans le cadre d'une AP-CP			
Hors AP-CP			

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			
Recettes affectées			

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>			
<b>RECETTES</b>			

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 904</b>

**CHAPITRE 904 - SANTE**

Article compte par nature (1)	Libellé							AP =	TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES		

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 905</b>

**CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE**

**AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote dde l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 905</b>

**CHAPITRE 905 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE**

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>					
	<b>Vote dde l'assemblée délibérante</b>				
	Dans le cadre d'une AP-CP				
	Hors AP-CP				
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>					
	<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>				
	Recettes affectées				
<b>PRESENTATION CROISEE</b>					
<b>DEPENSES</b>					
<b>RECETTES</b>					
<b>POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES</b>					

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 906</b>

**CHAPITRE 906 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

Article compte par nature (1)	Libellé	AP =					TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 907</b>

**CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Article  compte par nature (1)	Libellé	AP =					
		0	1	2	3	4	5
		SERVICES COMMUNS	GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	PRODUCTION ET MAITRISE DE L'ENERGIE	GESTION DE L'EAU	BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 907</b>

**CHAPITRE 907 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

**AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						
Recettes affectées						

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>						
<b>RECETTES</b>						

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 908</b>

**CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION**

**AP =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATION S
--	---------	-----------------------	---	---	--	--------------------	--

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 908</b>

**CHAPITRE 908 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION**

AP =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------------------------	-------------	----------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>				
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>				
Recettes affectées				

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>				
<b>RECETTES</b>				

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 909</b>

**CHAPITRE 909 - ECONOMIE**

**AP =**

Article  compte par nature (1)	Libellé	0  AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1  ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2  AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3  MINES ET CARRIERES	4  INDUSTRIE, BTP	5  COMMERCE, ARTISANAT
--	---------	--	--	---	-----------------------------	-------------------------	---------------------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--	--

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 909</b>

**CHAPITRE 909 - ECONOMIE**

AP =

Article  compte par nature (1)	Libellé	6  TOURISME	7  AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	8  AUTRES	9  RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL  DU CHAPITRE
--	---------	-------------------	--	-----------------	---------------------------------------	--------------------------

**DEPENSES D'EQUIPEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						

**RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						
Recettes affectées						

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>						
<b>RECETTES</b>						

**POUR INFORMATION : EMPRUNTS AFFECTES**

--	--	--	--	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A 921</b>
Détail par articles	<b>A 922</b>

**CHAPITRE 921 - TAXES NON AFFECTEES**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>RECETTES</b>	

**CHAPITRE 922 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES (1)</b>	
	<b>RECETTES</b>	

(1) Reversement de dotations (trop perçu)

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 923</b>

**CHAPITRE 923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>RECETTES</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A 924</b>
<b>Détail par aticles</b>	

**CHAPITRE 924 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

OPERATION		DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Chap 924+	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée(3)	Vote de l'assemblée délibérante(3)	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Proposition du gouvernement ou du président de l'Assemblée (3)	Vote de l'assemblée) délibérante(3)
<b>Total des opérations</b>	<b>924</b>						

(1) Voir détail p.IV Annexes

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 925</b>

**CHAPITRE 925 - OPERATIONS PATRIMONIALES(1)**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES (2)</b>	
	<b>RECETTES (2)</b>	

(1) Intégrations et sorties d'actif - opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT - 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 926</b>

**CHAPITRE 926 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (1)</b>	
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	
	<i>Charges transférées</i>	
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (2)</b>	

(1) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A951</b>
<b>95 OPERATIONS SANS REALISATIONS</b>	<b>A954</b>

**RECETTES**

<b>951</b>
<b><i>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</i></b>
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>

**RECETTES**

<b>954</b>
<b>PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

Chapitres	LIBELLES	Vote de l'assemblée délibérante sur les AE lors de la séance budgétaire		Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice (1)	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Groupe 93</b>	<b>Opérations ventilées</b>			<b>2 232 992 160</b>	<b>1 049 492 160</b>
930	ADMINISTRATION GENERALE				
931	SECURITE ET ORDRE PUBLIC				
932	ENSEIGNEMENT				
933	CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
934	SANTE				
935	PROTECTION ET ACTION SOCIALE				
936	TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE				
937	AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT			1 685 500 000	502 000 000
938	TRANSPORTS ET COMMUNICATION			39 492 160	39 492 160
939	ECONOMIE			508 000 000	508 000 000
<b>Groupe 94</b>	<b>Opérations non ventilées</b>			<b>47 791 000 000</b>	<b>48 974 500 000</b>
940	IMPOSITIONS DIRECTES			10 180 000 000	10 180 000 000
941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			37 611 000 000	38 514 000 000
942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				
943	OPERATIONS FINANCIERES				280 500 000
944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS				
945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES				
946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS				
<b>952</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>				
<b>953</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
	<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>			<b>50 023 992 160</b>	<b>50 023 992 160</b>

(1) Il s'agit de crédits de paiements afférents à l'ensemble des autorisations d'engagement votées antérieurement et lors de la séance budgétaire ainsi que des crédits annuels hors AE

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 930</b>

**CHAPITRE 930 - ADMINISTRATION GENERALE**

Article compte par nature (1)	Libellé							AE(2) =	TOTAL DU CHAPITRE
		1 NON VENTILE	2 SERVICES GENERAUX	3 POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS	4 AFFAIRES COUTUMIERES	5 RELATIONS EXTERIEURES	8 AUTRES		

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 931</b>

**CHAPITRE 931 - SECURITE ET ORDRE PUBLIC**

Article compte par nature (1)	Libellé							AE(2) =	TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 POLICE	2 SECURITE CIVILE	3 INCENDIE ET SECOURS	4 JUSTICE	8 AUTRES		

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 932</b>

**CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT**

**AE =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	3 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4 SERVICES PERISCOLAIRES	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT
--	---------	-----------------------	-------------------------------	---------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 932</b>

**CHAPITRE 932 - ENSEIGNEMENT**

AE =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>		
Recettes affectées		

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>		
<b>RECETTES</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 933</b>

**CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS**

Article compte par nature (1)	Libellé	AE(2) =					
		0 SERVICES COMMUNS	1 CULTURE	2 SPORTS	3 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE ET LOISIRS)	4 INFORMATION - MEDIAS	5 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 933</b>

**CHAPITRE 933 - CULTURE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS**

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-------------	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>		
Dans le cadre d'une AP-CP		
Hors AP-CP		

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>		
Recettes affectées		

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>		
<b>RECETTES</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 934</b>

**CHAPITRE 934 - SANTE**

Article compte par nature (1)	Libellé	CHAPITRE 934 - SANTE						AE(2) =	TOTAL DU CHAPITRE
		0 SERVICES COMMUNS	1 PREVENTION ET VEILLE SANITAIRE	2 HOPITAUX ET OFFRE DE SOIN	3 SERVICES DE SANTE PUBLIQUE (PROVINCES)	4 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES		

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Dans le cadre d'une AP-CP								
Hors AP-CP								

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>								
Recettes affectées								

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>								
<b>RECETTES</b>								

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 935</b>

**CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE**

**AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 HANDICAP ET DEPENDANCE (DONT PERSONNES AGEES)	2 FAMILLE ET ENFANCE	3 PENSIONS	4 LOGEMENT SOCIAL	5 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS
--	---------	-----------------------	--	-------------------------	---------------	----------------------	-------------------------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 935</b>

**CHAPITRE 935 - PROTECTION ET ACTION SOCIALE**

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 INSERTION	7 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>					
Dans le cadre d'une AP-CP					
Hors AP-CP					
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>					
Recettes affectées					
<b>PRESENTATION CROISEE</b>					
<b>DEPENSES</b>					
<b>RECETTES</b>					

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 936</b>

**CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

Article compte par nature (1)	Libellé	CHAPITRE 936 - TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE					AE(2) =	
		0 SERVICES COMMUNS	1 TRAVAIL, EMPLOI, INSERTION	2 CHOMAGE	3 FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE	

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP							

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>							
Recettes affectées							

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>							
<b>RECETTES</b>							

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 937</b>

**CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

**AE(2) =**

Article  compte par nature (1)	Libellé	0  SERVICES COMMUNS	1  GESTION DES DECHETS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	2  PRODUCTION ET MAITRISE DE L'ENERGIE	3  GESTION DE L'EAU	4  BIO-DIVERSITE, PROTECTION MARINE, PAYSAGES, AMENAGEMENT FORESTIER	5  AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
--	---------	---------------------------	--	--	---------------------------	--	---------------------------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			<b>192 000 000</b>	<b>1 493 500 000</b>			
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP			192 000 000	1 493 500 000			

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>				<b>502 000 000</b>			
Recettes affectées				502 000 000			

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>			<b>192 000 000</b>	<b>1 493 500 000</b>			
617	ETUDES ET RECHERCHES			14 000 000			
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES			71 704 000			
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES			1 300 000			
657	SUBVENTIONS		192 000 000	1 406 496 000			

<b>RECETTES</b>				<b>502 000 000</b>			
747	PARTICIPATIONS			402 000 000			
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS			100 000 000			

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 937</b>

**CHAPITRE 937 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 URBANISME, LOGEMENT ET ESPACES PUBLICS	7 METEOROLOGIE	8 AUTRES	9 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	---	-------------------	-------------	-----------------------------------	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						<b>1 685 500 000</b>
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						1 685 500 000

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						<b>502 000 000</b>
Recettes affectées						502 000 000

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>						<b>1 685 500 000</b>
617	ETUDES ET RECHERCHES					14 000 000
622	REMUNERATIONS D INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES					71 704 000
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES					1 300 000
657	SUBVENTIONS					1 598 496 000

<b>RECETTES</b>						<b>502 000 000</b>
747	PARTICIPATIONS					402 000 000
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS					100 000 000

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 938</b>

**CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION**

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	0 SERVICES COMMUNS	1 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT TERRESTRE	2 INFRASTRUCTURES ET TRANSPORT AERIEN	3 INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET ACTIVITES NAVALS, FLUVIAUX	4 INTERMODALITE	5 POSTES ET TELECOMMUNICATION S
--	---------	-----------------------	---	---	--	--------------------	--

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			<b>39 492 160</b>				
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP			39 492 160				

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>			<b>39 492 160</b>				
Recettes affectées			39 492 160				

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>			<b>39 492 160</b>				
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES		39 492 160				
<b>RECETTES</b>			<b>39 492 160</b>				
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE		39 492 160				

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 938</b>

**CHAPITRE 938 - TRANSPORTS ET COMMUNICATION**

AE(2) =

Article compte par nature (1)	Libellé	6 RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	8 AUTRES	TOTAL DU CHAPITRE
--	---------	-----------------------------------	-------------	----------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>				<b>39 492 160</b>
Dans le cadre d'une AP-CP				
Hors AP-CP				39 492 160

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>				<b>39 492 160</b>
Recettes affectées				39 492 160

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>				<b>39 492 160</b>
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES			39 492 160
<b>RECETTES</b>				<b>39 492 160</b>
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE			39 492 160

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 939</b>

**CHAPITRE 939 - ECONOMIE**

**AE(2) =**

Article compte par nature (1)	Libellé	0 AFFAIRES ECONOMIQUES GENERALES ET SERVICES COMMUNS	1 ANIMATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 AGRICULTURE ET PECHE - SECUTITE SANITAIRE DES ALIMENTS ET BIO SECURITE	3 MINES ET CARRIERES	4 INDUSTRIE, BTP	5 COMMERCE, ARTISANAT
--	---------	--	--	---	-------------------------	---------------------	-----------------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>				<b>112 000 000</b>	<b>396 000 000</b>		
Dans le cadre d'une AP-CP							
Hors AP-CP				112 000 000	396 000 000		

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>	<b>151 000 000</b>		<b>112 000 000</b>	<b>245 000 000</b>			
Recettes affectées	151 000 000		112 000 000	245 000 000			

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>				<b>112 000 000</b>	<b>396 000 000</b>		
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES				245 000 000		
656	PARTICIPATIONS				151 000 000		
657	SUBVENTIONS			112 000 000			

<b>RECETTES</b>		<b>151 000 000</b>		<b>112 000 000</b>	<b>245 000 000</b>		
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE				245 000 000		
747	PARTICIPATIONS			112 000 000			
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS	151 000 000					

(1) Détailler le compte à trois chiffres

(2) Il s'agit des AP et AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP et AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles - Présentation croisée	<b>A 939</b>

**CHAPITRE 939 - ECONOMIE**

**AE(2) =**

Article		6	7	8	9	TOTAL
compte par nature (1)	Libellé	TOURISME	AUTRES ACTIVITES DE SERVICES	AUTRES	RECHERCHE - DEVELOPPEMENT	DU CHAPITRE

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						<b>508 000 000</b>
Dans le cadre d'une AP-CP						
Hors AP-CP						508 000 000

**RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT**

<b>Vote de l'assemblée délibérante</b>						<b>508 000 000</b>
Recettes affectées						508 000 000

**PRESENTATION CROISEE**

<b>DEPENSES</b>						<b>508 000 000</b>
655	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES					245 000 000
656	PARTICIPATIONS					151 000 000
657	SUBVENTIONS					112 000 000

<b>RECETTES</b>						<b>508 000 000</b>
703	REDEVANCES ET RECETTES D UTILISATION DU DOMAINE					245 000 000
747	PARTICIPATIONS					112 000 000
748	COMPENSATIONS, ATTRIBUTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS					151 000 000

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 940</b>
Détail par articles	<b>B 941</b>

**CHAPITRE 940 - IMPOSITIONS DIRECTES**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	<b>10 180 000 000</b>
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	10 180 000 000
	<b>RECETTES</b>	<b>10 180 000 000</b>
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	9 680 000 000
738	AUTRES IMPOTS ET TAXES	500 000 000

**CHAPITRE 941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	<b>37 611 000 000</b>
672	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES	70 000 000
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES	37 541 000 000
	<b>RECETTES</b>	<b>38 514 000 000</b>
731	CONTRIBUTIONS DIRECTES	4 500 000 000
732	DROITS ET TAXES A L'IMPORTATION	8 879 000 000
733	DROITS D ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	3 100 000 000
734	IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES DE SERVICE	19 615 000 000
735	IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	2 150 000 000
736	AMENDES	270 000 000

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 942</b>
Détail par articles	<b>B 943</b>

**CHAPITRE 942 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>RECETTES</b>	

**CHAPITRE 943 - OPERATIONS FINANCIERES**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>RECETTES</b>	<b>280 500 000</b>
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	280 500 000

(1) 661 et 76 uniquement servi en opérations réelles ; le rattachement de fin d'exercice par mouvement d'ordre budgétaire figure au chapitre 946

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>B 944</b>
Détail par articles	<b>B 945</b>

**CHAPITRE 944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>RECETTES</b>	

**CHAPITRE 945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES**

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES</b>	
	<b>RECETTES</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 946</b>

**CHAPITRE 946 - TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS**  
*(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)*

Article /compte par nature	Libellé	Vote de l'assemblée délibérante
	<b>DEPENSES (1)</b>	
	<b>RECETTES (2)</b>	
	<i>Reprise sur autofinancement</i>	
	<i>Transfert de charges</i>	

(1) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement

(2) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 DEPENSES SANS REALISATIONS	B 953

**DEPENSES**

953
<i>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</i>
Vote de l'assemblée délibérante

**IV - ANNEXES**  
**PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

**I - BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	21 268 954 918	41 000 054 993
RECETTES	21 268 954 918	41 000 054 993
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	139 793 911 582	137 279 961 275
RECETTES	139 793 911 582	137 279 961 275

**II - BUDGET ANNEXE 02 : Budget reverse Exercice 2014**

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES		
RECETTES		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	48 307 000 000	50 023 992 160
RECETTES	48 307 000 000	50 023 992 160

**III - PRESENTATION GENERALE**

SECTION	Pour mémoire, le budget précédent (1)	Vote de l'assemblée délibérante sur les crédits de l'exercice
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	21 268 954 918	41 000 054 993
RECETTES	21 268 954 918	41 000 054 993
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	188 100 911 582	187 303 953 435
RECETTES	188 100 911 582	187 303 953 435
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>209 369 866 500</b>	<b>228 304 008 428</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>209 369 866 500</b>	<b>228 304 008 428</b>

(1) budget précédent, c'est à dire budget cumulé (BP+BS+DM)

**IV - ANNEXES**

**OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION**

**ETATS DES METHODES UTILISEES**

**OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION**

Intitulé	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
<b>TOTAL</b>		<b>B 1</b>		<b>A 2</b>
<i>ICNE de l'exercice/emprunts</i>	6611		1688	
<i>VNC des immobilisations cédées</i>	675		21...,26	
<i>Plus-values de cession</i>	676		19	
<i>Amortissements</i>	68		28	
<i>Transformation d'un prêt en subvention</i>	6748		274	
<i>ICNE N-1 contrepassés sur prêts</i>	762		2768	
<i>Autres...</i>	...		...	
<b>Virement de section à section (D953=R951)</b>	<b>953</b>		<b>951</b>	

Intitulé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	
	Compte	Prévisions	Compte	Prévisions
<b>TOTAL</b>		<b>A 1</b>		<b>B 2</b>
<i>ICNE de l'exercice/prêts</i>	2768		762	
<i>ICNE N-1 contrepassés/emprunts</i>	1688		6611	
<i>Reprises sur dotations et subventions</i>	10...,139		777	
<i>Moins-values de cession</i>	19		776	
<i>Travaux en régie</i>	21...,23		72	
<i>Réintégration des amortissements</i>	28		7811	
<i>Autres...</i>	...		...	

(1) Les dépenses de fonctionnement (B 1) sont égales aux recettes d'investissement en (A 2); les dépenses d'investissement (A 1) sont égales aux recettes de fonctionnement en (B

## IV - ANNEXES

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

Taxes	Chap.	Article	Libellé de l'article	Recettes	Dépenses	Reste à employer
allocations familiales	941	73123	CSA - CONTRIBUTION SOCIALE ADDITIONNELLE	4 500 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	4 500 000 000	
<b>Total allocations familiales</b>				<b>4 500 000 000</b>	<b>4 500 000 000</b>	<b>0</b>
Amende forfaitaire	941	73612	AMENDES FORFAITAIRES - PART COMMUNALE	270 000 000	0	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	270 000 000	
<b>Total Amende forfaitaire</b>				<b>270 000 000</b>	<b>270 000 000</b>	<b>0</b>
Contribution téléphonique	940	73162	CONTRIBUTION TELEPHONIQUE - CENTIMES PROVINCIAUX	20 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	20 000 000	
<b>Total Contribution téléphonique</b>				<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>0</b>
Cotisation 0,25%	940	73831	COTISATION DE 0,25% SUR LES SALAIRES	500 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	500 000 000	
<b>Total Cotisation 0,25%</b>				<b>500 000 000</b>	<b>500 000 000</b>	<b>0</b>
Droit de licences	941	73412	DROITS DE LICENCE - CENTIMES PROVINCIAUX	70 000 000	0	
		73413	DROITS DE LICENCE - CENTIMES COMMUNAUX	85 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	70 000 000	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	85 000 000	
<b>Total Droit de licences</b>				<b>155 000 000</b>	<b>155 000 000</b>	<b>0</b>
Droit de port	941	73534	DROIT DE PORT	84 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	84 000 000	
<b>Total Droit de port</b>				<b>84 000 000</b>	<b>84 000 000</b>	<b>0</b>
Droit de quai	941	73533	DROIT DE QUAI	81 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	81 000 000	
<b>Total Droit de quai</b>				<b>81 000 000</b>	<b>81 000 000</b>	<b>0</b>
Droit enregistrement	941	73312	DROITS D ENREGISTREMENT - CENTIMES PROVINCIAUX	1 300 000 000	0	
		73313	DROITS D ENREGISTREMENT - CENTIMES COMMUNAUX	1 800 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	1 300 000 000	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	1 800 000 000	
<b>Total Droit enregistrement</b>				<b>3 100 000 000</b>	<b>3 100 000 000</b>	<b>0</b>
Foncier	940	73182	CONTRIBUTION FONCIERE - CENTIMES PROVINCIAUX	320 000 000	0	
		73183	CONTRIBUTION FONCIERE - CENTIMES COMMUNAUX	660 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	320 000 000	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	660 000 000	
<b>Total Foncier</b>				<b>980 000 000</b>	<b>980 000 000</b>	<b>0</b>
IRVM	940	73133	IRVM - CENTIMES COMMUNAUX	1 400 000 000	0	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	1 400 000 000	
<b>Total IRVM</b>				<b>1 400 000 000</b>	<b>1 400 000 000</b>	<b>0</b>

## IV - ANNEXES

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

Taxes	Chap.	Article	Libellé de l'article	Recettes	Dépenses	Reste à employer
Patentes	940	73172	PATENTES - CENTIMES PROVINCIAUX	1 400 000 000	0	
		73173	PATENTES - CENTIMES COMMUNAUX	3 000 000 000	0	
		73174	PATENTES - CENTIMES CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT	490 000 000	0	
		73175	PATENTES - CENTIMES CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE	540 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	1 400 000 000	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	3 000 000 000	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	1 030 000 000	
<b>Total Patentes</b>				<b>5 430 000 000</b>	<b>5 430 000 000</b>	<b>0</b>
Redevance immatriculation	941	73512	REDEVANCE COMMUNALE D IMMATRICULATION	230 000 000	0	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	230 000 000	
<b>Total Redevance immatriculation</b>				<b>230 000 000</b>	<b>230 000 000</b>	<b>0</b>
Redevance superficière	939	6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	0	245 000 000	
		7031	CONCESSIONS, REDEVANCES, ET TAXES SUR TERRAINS DE GISEMENT	245 000 000	0	
<b>Total Redevance superficière</b>				<b>245 000 000</b>	<b>245 000 000</b>	<b>0</b>
Subvention industrielle	938	7037	CONTRIBUTION POUR DEGRADATION DES VOIES ET CHEMINS	39 492 160	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	21 967 189	
		7392	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX COMMUNES	0	17 524 971	
<b>Total Subvention industrielle</b>				<b>39 492 160</b>	<b>39 492 160</b>	<b>0</b>
TAT3S	941	73234	TAT3S (OU COMPTE DE CLASSE 4)	3 475 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	3 475 000 000	
<b>Total TAT3S</b>				<b>3 475 000 000</b>	<b>3 475 000 000</b>	<b>0</b>
Taxe aérienne	941	73223	TFA - TAXE SUR LE FRET AERIEN	2 000 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	2 000 000 000	
<b>Total Taxe aérienne</b>				<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>0</b>
Taxe de magasinage	941	7358	AUTRES IMPOTS ET TAXES SECTORIELS	96 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	96 000 000	
<b>Total Taxe de magasinage</b>				<b>96 000 000</b>	<b>96 000 000</b>	<b>0</b>
Taxe de péage	941	73224	TAXE DE PEAGE	1 300 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	1 300 000 000	
<b>Total Taxe de péage</b>				<b>1 300 000 000</b>	<b>1 300 000 000</b>	<b>0</b>
Taxe sur les assurances	941	7355	TSCA - TAXES SPECIALES SUR LES CONVENTIONS D ASSURANCE	1 000 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	1 000 000 000	
<b>Total Taxe sur les assurances</b>				<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>0</b>
Taxe sur les contributions téléphoniques	940	73163	TAXE PROVINCIALE SUR LES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES	1 850 000 000	0	
		7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	1 850 000 000	
<b>Total Taxe sur les contributions téléphoniques</b>				<b>1 850 000 000</b>	<b>1 850 000 000</b>	<b>0</b>
Taxes sur les nuitées	941	7345	TAXE SUR LES NUITÉES	160 000 000	0	

## IV - ANNEXES

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE ET DOTATIONS

## ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE (1)

Taxes	Chap.	Article	Libellé de l'article	Recettes	Dépenses	Reste à employer
Taxes sur les nuités	941	7391	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX PROVINCES	0	160 000 000	
<b>Total Taxes sur les nuités</b>				<b>160 000 000</b>	<b>160 000 000</b>	<b>0</b>
TPP	941	73232	TPP - TAXE SUR LES PRODUITS PETROLIERS	1 010 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	1 010 000 000	
<b>Total TPP</b>				<b>1 010 000 000</b>	<b>1 010 000 000</b>	<b>0</b>
TSPA	941	73212	TSPAA - TAXE DE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES	850 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	850 000 000	
<b>Total TSPA</b>				<b>850 000 000</b>	<b>850 000 000</b>	<b>0</b>
TSS	941	73461	TSS - TAXE DE SOLIDARITE DES SERVICES	19 300 000 000	0	
		7393	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES AUX ETS PUBLICS ET PARAPUBLICS	0	19 230 000 000	
		6724	RESTITUTIONS ET DEGREVEMENT SUR TAXES-IMPOTS ET TAXES LIES AUX ACTIVITES SERVICE	0	70 000 000	
<b>Total TSS</b>				<b>19 300 000 000</b>	<b>19 300 000 000</b>	<b>0</b>

(1) Afin d'isoler les recettes grévées d'une affectation spéciale et non ventilables ou les recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

\* Ouvrir une ligne par recette grévée d'une affectation spéciale

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATION FINANCIERES - DEPENSES	

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Art.(1)	Libellé(1)	Pour mémoire, budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
<b>DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D</b>				
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C</b>				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)			
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
139	SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
<i>Transferts entre sections = C+D</i>				
<i>Reprise sur autofinancement antérieur (C)</i>				
<i>Charges transférées (D) = E+F+G</i>				
	<i>Travaux en régie (E)</i>			
	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</i>			
	<i>Stocks et en-cours (G)</i>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

Détail des comptes 16449 et 166 en dépense

Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du gouvernement ou du président	Vote de l'assemblée délibérante(2)
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
166	Refinancement de dette			
<b>Total</b>				

## IV - ANNEXES

## LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT

## SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Section LC	Chapitre M52	SsFonction	Article M52	Action	Lib long Opération	Ligne de crédit	Objet - Destinataire	BP 2014
Fonct.	937	71	65748	A0101-05	Fonds de concours	48	TAP HCT SUBV PERSONNES DE DROIT PRIVE	192 000 000
Fonct.	937	72	65733	A0101-05	Fonds de concours	125	FCME CD15 SUBV PROVINCES	1 086 000
Fonct.	937	72	65734	A0101-05	Fonds de concours	51	FER CD15 ELECTRIFICATION DU NORD PART NC	62 500 000
Fonct.	937	72	65734	A0101-05	Fonds de concours	52	FER CD15 ELECTRIFICATION DU NORD PART PN + ETAT	125 000 000
Fonct.	937	72	65734	A0101-05	Fonds de concours	53	FER HCT SUBV COMMUNES PART NC	936 000 000
Fonct.	937	72	65734	A0101-05	Fonds de concours	121	FCME CD15 SUBV COMMUNES	76 348 000
Fonct.	937	72	65736	A0101-05	Fonds de concours	119	FCME CD15 SUBV SPIC	560 000
Fonct.	937	72	65737	A0101-05	Fonds de concours	116	FCME CD15 SUBV ETS PUBLICS	190 000
Fonct.	937	72	65738	A0101-05	Fonds de concours	126	FCME CD15 SUBV AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU PARAPUBLICS	8 345 000
Fonct.	937	72	65741	A0101-05	Fonds de concours	120	FCME CD15 SUBV ASSOCIATIONS	1 050 000
Fonct.	937	72	65742	A0101-05	Fonds de concours	122	FCME CD15 SUBV ENTREPRISES	4 000 000
Fonct.	937	72	65748	A0101-05	Fonds de concours	47	FCME CD15 SUBV PERSONNES DE DROIT PRIVE	27 417 000
Fonct.	937	72	65748	A0101-05	Fonds de concours	137	FCME HCT SUBV PERSONNES DE DROIT PRIVE	164 000 000
Fonct.	939	92	65748	A0101-05	Fonds de concours	45	SUBVENTION DU FDEB	98 000 000
Fonct.	939	92	65748	A0101-05	Fonds de concours	46	SUBVENTION DU FDEOC	14 000 000
Fonct.	939	93	6568	A0101-05	Fonds de concours	139	FPEG REVERSEMENT AUX PETROLIERS	151 000 000
<b>Total Fonctionnement</b>								<b>1 861 496 000</b>

**IV - ANNEXES**  
**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES**  
**ARRETE - SIGNATURE**

**RAPPEL DES DECISIONS PROVINCIALES PRISES EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES**

Libellé	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases (N-1)	Plafond fixé par le congrès de la Nouvelle-Calédonie	Taux appliqués par décision de l'Assemblée de province	Variation de taux provincial/N-1	Produit voté par l'Assemblée de province	Variation du produit/N-1
Taxe provinciale sur les communications téléphoniques	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les contributions téléphoniques	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les patentes	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur la contribution foncière	.....	%	%	%	%		%
<b>Total des contributions directes</b>							
Centimes additionnels sur les droits d'enregistrement	.....	%	%	%	%		%
Centimes additionnels sur les droits de licence	.....	%	%	%	%		%
<b>Total des contributions indirectes</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

**ARRETE - SIGNATURE**

	Nombre de membres en exercice..... Nombre de membres présents..... Nombre de suffrages exprimés..... <b>VOTES</b> : Pour..... Contre..... Abstentions.....
	Date de convocation : ...../...../.....
Présenté par le gouvernement ou le président, A .....le.....	
Le président du gouvernement ou le président de l'Assemblée de province	
Délibéré par le congrès ou l'Assemblée de province , réunie en séance..... A .....le.....	
	Les membres du congrès ou de l'Assemblée de province
Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission au haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, le ..... et de la publication le .....	
	A....., le ...../...../.....